

## **COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 DECEMBRE 2008**

**PRESENTS** : Pierre MUEL, Maire, Jacky MERY, Jacqueline LEGAY, Adjoints, Damien JASPARD, Michel SCHNEIDER, Nathalie SIEFERT-BERTRAND, Pierre MAUCOURT, Christine KIEFFER, Jean-Pierre FRANCOIS, Robert ADAM, Laetitia SENAND, Pascal THIERY, Thierry TRESSE, Christine RASMUS, Conseillers.

**ABSENTS EXCUSES** : NEANT.

**ABSENTS NON EXCUSES**: Cédric MAURICE.

Monsieur le Maire présente au Conseil Madame KISSEL Directeur Général de la CA2M venue exposer la situation financière de la CA2M : analyse financière rétro-prospective du budget principal.

La présentation terminée Monsieur le Maire et les membres du Conseil remercie Madame KISSEL de s'être déplacée.

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de séance du 17 Novembre 2008 qui est adopté à l'unanimité.

Le quorum étant atteint, le Conseil peut délibérer valablement.

Monsieur Jacky MERY est nommé secrétaire de séance.

### **ORDRE DU JOUR**

#### **069. ADHESION DE DEUX COMMUNES AU SIVT DU PAYS MESSIN**

Monsieur le Maire informe le Conseil que par délibération du 13 Novembre 2008, le Comité du SIVT du Pays Messin a approuvé l'adhésion des communes de Lemud et Villers-Stoncourt.

A ce titre, les conseillers municipaux des communes syndiquées doivent obligatoirement être consultés et se prononcer quant à l'adhésion de communes.

Il propose d'accepter l'adhésion de ces deux communes.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.5211-18 et L.5211-19 ;

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à l'adhésion des communes de Lemud et Veillers-Stoncourt au SIVT du Pays Messin.

#### **070. LOCATION DES BATIMENTS ET TERRAINS COMMUNAUX 2009**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que le terrain communal avec le hangar situé section 4 n° 30 n'est plus mis en location en raison des travaux d'assainissement pour la création de la lagune.

#### **BATIMENTS COMMUNAUX**

- Grange de Vezon (ex coopérative) louée actuellement à Mrs Yves GARSOT, Michel PALLOTTA et Georges JASPARD. Proposition de reconduction pour l'année 2009 au prix de l'assurance (réactualisé) du bâtiment. **Délibération favorable à l'unanimité**

.../...

Madame Nathalie SIFFERT-BERTRAND signale des problèmes de vétusté concernant en l'occurrence les gouttières et charpentes (ces travaux de rénovation devraient être prise en charge par les assurances).

Monsieur Robert ADAM demande d'envisager les possibilités d'utilisation pour un usage autre que celui actuel. A ce sujet Monsieur Pierre. MAUCOURT demande la vérification pour « location à titre précaire et révocable ».

- En ce qui concerne les logements communaux loués à Messieurs et Mesdames Henri GELIX 1, Place de la Mairie, Stéphanie LALARDIE 4, En Jurue, et Christine ENGEL / Monsieur Kadir CAM 70, rue des Vignerons, les loyers sont inchangés mais réévaluation normale en fonction de l'Indice de référence des loyers.

## **TERRAINS COMMUNAUX**

Suite à l'abattage des peupliers sur la parcelle communale située en bordure de la RD 68A route de Sabré, Monsieur le Maire propose de louer (à titre gracieux) pour une période d'un an ce terrain section 4 n° 34 à l'EARL DE CHAMP MARTIN Messieurs Roland et Lionel CHRISTOPHE exploitant les parcelles communales voisines. **Délibération favorable à l'unanimité**

### **1 – Petits terrains :**

Concernant les parcelles (jardins) louées aux particuliers, il serait souhaitable que ces derniers formulent annuellement une demande de reconduction de location en Mairie.

Prix de location : 16 € la parcelle quelque soit la superficie

Monsieur Thierry TRESSE souhaitant louer une parcelle libre, il lui est demandé de quitter la salle pour délibération du Conseil à ce sujet.

- Section 1 n° 38 : Monsieur Denis VUILLAUME
- Section 1 n° 24 : Monsieur Claude SACHS
- Section 1 n° 302 : Monsieur et Madame CHIRRE Dominique
- Section 1 n° 147 : Monsieur Thierry TRESSE

### **Délibération favorable à l'unanimité**

Monsieur Thierry TRESSE est invité à reprendre sa place au sein du Conseil.

### **2 – Terres agricoles au tarif de l'indice du fermage :**

- EARL DE CHAMP MARTIN Messieurs Roland et Lionel CHRISTOPHE

* Section 9 n° 163 Le Pâquis	0ha 64a
n° 164 Le Pâquis	<u>0ha 06a</u>
	0ha 70a

- Monsieur Patrick SAMSON

* Section 9 n° 169 Le Pâquis	0ha 37a
n° 170 Le Pâquis	<u>0ha 16a</u>
	0ha 53a

### **Délibération favorable à l'unanimité**

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide le renouvellement de la location des bâtiments et terrains communaux pour l'année 2009 et rappelle que tous ces engagements sont pris à titre précaire.

## **071. DEFAUT D'ASSIDUITE DES CONSEILLERS MUNICIPAUX**

*La démission du maire ou d'un adjoint doit être adressée au préfet et faire l'objet d'une acceptation de sa part (art. L.2122-15 du CGCT).*

*Monsieur le Maire rappelle au Conseil que Monsieur Cédric MAURICE (3ème Adjoint) a fait parvenir un courrier formulant sa volonté de quitter ses fonctions pour raison personnelle, au sein du Conseil Municipal (copie transmise par ses soins à tous les membres du conseil). Les tentatives de contact de Monsieur le Maire n'ayant pas abouti, Monsieur Cédric MAURICE ne souhaitant pas transmettre sa lettre de démission à Monsieur le Préfet pour validation.*

*Vu les articles L.2122-15 et L.2541-9 du CGCT ;*

*Vu le courrier de Monsieur Cédric MAURICE destiné à tous les membres du conseil municipal formulant le souhait de quitter ses fonctions pour raison personnelle ;*

*Vu l'absence de Monsieur Cédric MAURICE à 3 séances consécutives non excusées du conseil municipal des lundi 8 Septembre 2008, mardi 14 Octobre 2008 et lundi 17 Novembre 2008 ;*

*Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prononce l'exclusion de Monsieur Cédric MAURICE, pour toute la durée du mandat municipal après 3 absences consécutives constatées.*

## **DIVERS**

*Infos diverses :*

*- Affaires KOMOREK : Rappel du Jugement : Monsieur KOMOREK a été relaxé en ce qui concerne l'infraction aux dispositions du PLU, de plus l'amende de 150 € pour atteinte à la tranquillité du voisinage étant sursitaire la peine ne devient exécutoire qu'en cas de récidive, quand à l'amende de 750€ non assortie d'un sursis il appartient au Ministère Public d'effectuer le recouvrement.*

*Infos concernant la fermeture éventuelle du collège MERMOZ, la décision est reportée en Avril 2009.*

*Groupe Scolaire : Une visite de différents Bâtiments Scolaires en construction ou déjà réalisés a été effectuée en Alsace par Monsieur le Maire et Madame Jacqueline LEGAY ainsi que par différents membres du SIVOM.*

*Marieulles, le 11 Décembre 2008*

*Le Maire,  
P.MUEL*